

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 19 mars 2024 à 18h00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération**  
**1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

**Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)**

1 AIX-LES-BAINS	T BERETTI Renaud	
2 AIX-LES-BAINS	T BRAUER Michelle	
3 AIX-LES-BAINS	T CAMUS Gilles	Pouvoir de Marina FERRARI
4 AIX-LES-BAINS	T CARDE Daniel	
5 AIX-LES-BAINS	T FRUGIER Michel	Pouvoir de Jean-Marc VIAL
6 AIX-LES-BAINS	T GIMENEZ André	
7 AIX-LES-BAINS	T GUIGUE Thibaut <sup>1</sup>	Pouvoir de Christophe MOIROUD
8 AIX-LES-BAINS	T MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	Pouvoir de Lucie DAL PALU
9 AIX-LES-BAINS	T MOREAUX-JOUANNET Isabelle	Pouvoir de Christèle ANCIAUX
10 AIX-LES-BAINS	T MOUGNIOTTE Alain	
11 AIX-LES-BAINS	T PETIT GUILLAUME Sophie	
12 BOURDEAU	T DRIVET Jean-Marc	
13 BRISON SAINT INNOCENT	T CROZE Jean-Claude	
14 CHINDRIEUX	T BARBIER Marie-Claire	
15 CONJUX	T SAVIGNAC Claude	
16 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T BEAUX-SPEYSER Danièle	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
17 ENTRELACS	T BRAISSAND Jean-François	Pouvoir de Jean-Marc GUIGUE
18 ENTRELACS	T COCHET Claire	
19 ENTRELACS	T GRANGE Yves	
20 GRESY-SUR-AIX	T MAITRE Florian	
21 GRESY-SUR-AIX	T PIGNIER Colette	
22 GRESY-SUR-AIX	T POURCHASSE Patrick	
23 GRESY-SUR-AIX	T TROQUIER Chrystel	
24 LA BIOLLE	T NOVELLI Julie	
25 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T MORIN Bruno	
26 LE BOURGET DU LAC	T MERCAT Nicolas	
27 LE BOURGET DU LAC	T RAMEL Sandrine	
28 LE BOURGET DU LAC	T SIMONIAN Edouard	
29 LE MONTCEL	T HUYNH Antoine	
30 MERY	T FONTAINE Nathalie	
31 MERY	T ROULET Stéphane	
32 MOTZ	T CLERC Daniel	
33 PUGNY CHATENOD	S MICHEL Thierry	
34 RUFFIEUX	T ROGNARD Olivier	Pouvoir de Brigitte TOUGNE-PICAZO
35 SAINT OFFENGE	T GELLOZ Bernard	Départ après la 10 <sup>ème</sup> délibération
36 SAINT OURS	T ALLARD Louis	
37 SAINT PIERRE DE CURTILLE	T DILLENSCHNEIDER Gérard	Pouvoir de Manuel ARRAGAIN
38 TRESSERVE	T LOISEAU Jean-Claude	Départ après la 10 <sup>ème</sup> délibération
39 TRESSERVE	T MOULIN Annie	Départ après la 15 <sup>ème</sup> délibération
40 TREVIGNIN	T CHAPUIS Nicolas	
41 VIVIERS-DU-LAC	T AGUETTAZ Robert	Pouvoir de Martine SCAPOLAN
42 VOGLANS	T BERNON Martine	
43 VOGLANS	T MERCIER Yves	

23 communes présentes

**Absents excusés :**

AIX-LES-BAINS	VAIRYO Nicolas
AIX-LES-BAINS	POILLEUX Nicolas
BRISON SAINT INNOCENT	MASSONNAT Marthe

<sup>1</sup> Thibaut GUIGUE ne prend pas part au vote et sort de la salle pour les délibérations 18 et 19

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 12 mars 2024, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 27 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 43 présents et 10 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



## DÉLIBÉRATION

N° : 5      Année : 2024

Exécutoire le : 27 MARS 2024

Publiée / Notifiée le : 27 MARS 2024

Visée le : 27 MARS 2024

*FINANCES*  
**Budget Principal**  
**AP/CP 017 – Aménagement de la Croix verte - Révision n°8**

---

Monsieur le Président rappelle que le site de la Croix Verte est un espace naturel de 7 ha situé au sud du lac, au Bourget-du-Lac, à proximité immédiate des ports et des plages et en rive gauche de la Leysse. La position du site de la Croix Verte au contact du Lac, de ses plages et des différents équipements et installations de loisir présente un intérêt touristique mais également patrimonial.

Cet espace est inscrit dans un réseau de promenade piétonne et cycle, et se trouve en lien immédiat avec le site du château Thomas II. A proximité, se trouve également l'étang des Aigrettes, espace naturel protégé dont la contemplation est permise grâce à deux observatoires à oiseaux.

Aujourd'hui, le site abrite différents équipements ou activités : terrains de tennis, minigolf, terrains de jeux, camping, parcs de stationnement...

Le coût total initial de cette opération a été évalué à 2 500 000 € TTC (Travaux et ingénierie), inscrits au PPI.

La découverte d'amiante sur le site entraîne un surcoût de 980 000 € TTC, pour mener les opérations de désamiantage.

Il est rappelé que ce projet a obtenu une subvention d'un montant d'1 M€ de la Région Auvergne Rhône-Alpes au titre de son programme "sites emblématiques", ainsi qu'une subvention de 117 105 € du Département au titre du Contrat Territorial de Savoie 2014-2022. A également été sollicitée une aide complémentaire au titre du Contrat départemental du Territoire de Grand Lac, d'un montant de 180 000 €.

Monsieur le Président propose d'augmenter l'AP de 980 000 €.

Les données de l'AP/CP sont présentées dans le tableau annexé.

---

*Vu l'article L2311-3-I du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu la délibération communautaire du 15 mars 2018 portant ouverture de l'AP/CP,*

*Vu la délibération communautaire du 13 décembre 2018 portant révision n°1 au motif de l'intégration au projet de la construction d'un local à destination de deux activités privées, de l'aménagement des parkings existants et d'une voirie pour le maintien de l'accès au camping,*

*Vu la délibération communautaire du 21 mars 2019 portant révision n°2 pour modification de calendrier,*

*Vu la délibération communautaire du 14 janvier 2020 portant révision n°3 pour modification de calendrier,*

*Vu la délibération communautaire du 19 janvier 2021 portant révision n°4 pour modification de calendrier,*

*Vu la délibération communautaire du 24 janvier 2023 portant révision n°5 pour modification de calendrier,*

Vu la délibération communautaire du 14 novembre 2023 portant révision n°6 pour modification de calendrier,

Vu la délibération communautaire du 16 février 2024 portant révision n°7 pour modification de calendrier,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE la révision des crédits de paiement de l'opération relative à l'aménagement de la Croix Verte.

Aix-les-Bains, le 19 mars 2024

Le Président,  
Renald BERETTI



La secrétaire de séance,  
Julie NOVELLI

- |   |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>- Délégués en exercice : 67</li><li>- Présents : 43</li><li>- Présents et représentés : 53</li><li>- Votants : 53</li><li>- Pour : 53</li><li>- Contre : 0</li><li>- Abstention(s) : 0</li><li>- Blancs : 0</li></ul> |
|---|

## APCP017 - Croix verte - Révision 8

### Annexe

<b>OPERATION</b>				
Intitulé de l'opération :	APCP017 - Aménagement de la Croix verte			
Budget :	PRINCIPAL			
Imputation analytique :	143-19 et 143-19AP			
Montant initial de l'opération :	2 200 000,00 euros			TTC
Montant actualisé (révision n°1) :	2 500 000,00 euros		↗	
Montant actualisé (révision n°2) :	2 500 000,00 euros		→	
Montant actualisé (révision n°3) :	2 500 000,00 euros		→	
Montant actualisé (révision n°4) :	2 500 000,00 euros		→	
Montant actualisé (révision n°5) :	2 500 000,00 euros		→	
Montant actualisé (révision n°6) :	2 500 000,00 euros		→	
Montant actualisé (révision n°7) :	2 500 000,00 euros		→	
Montant actualisé (révision n°8) :	3 480 000,00 euros		↗	
<b>DEPENSES</b>				
		<b>Vote</b>		<b>Proposé</b>
Dépenses réalisées 2021		6 297,68		6 297,68
Dépenses réalisées 2022		36 976,98		36 976,98
Dépenses réalisées 2023		715 506,78		715 506,78
Dépenses programmées 2024		1 741 218,56		2 485 718,56
Dépenses programmées 2025				235 500,00
<b>TOTAL</b>		<b>2 500 000,00</b>		<b>3 480 000,00</b>
<b>FINANCEMENTS prévus :</b>				
Subventions attendues				1 297 105,00
dont subventions perçues 2023				74 276,00
F.C.T.V.A. théorique				0,00
Emprunt				0,00
Autofinancement				2 182 895,00
<b>TOTAL</b>				<b>3 480 000,00</b>



## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 5 : Budget Principal - AP/CP 017 - Aménagement de la Croix verte - Révision n.8

Date de transmission de l'acte : 27/03/2024

Date de réception de l'accusé de  
réception : 27/03/2024

Numéro de l'acte : d4922 ( [voir l'acte associé](#) )

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20240319-d4922-DE

Date de décision : 19/03/2024

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires  
7.1.6. Autres délibérations ou décisions

